



Droits des animaux

Posted on 5 février 2023 by Patrick Rouillier

Une société humaine se fonde sur la mise en commun des capacités de chacun dans le but de pérenniser la vie de la société. Elle est donc basée sur la solidarité et donc sur les devoirs réciproques des citoyens. C'est l'accomplissement des devoirs par chacun qui confère aux citoyens les droits donc ils se revendiquent. Tout individu qui respecte ses devoirs peut se targuer de ses droits et se considérer comme intégré dans la société. Tout individu qui déroge à ses devoirs et mis au ban de la société et perd partie ou tous ses droits.

La nature ne connaît ni droits ni devoirs, et c'est le lot du monde animal sauvage dans lequel seule la nécessité fait loi.

En ce qui concerne les animaux domestiques le problème est différent selon leur niveau d'intégration à la société des humains. Prenons divers exemples :

1. **Le chien.** Le meilleur ami de l'homme ! voilà qui devrait faire plaisir à mes autres amis ! C'est un animal relativement éduqué (dressé) et qui a des devoirs. Il garde la maison mais ne doit pas mordre les passants. Il ne fait pas ses besoins dans la maison. Il joue avec les enfants et guide les aveugles. Il recherche les victimes d'avalanches ou les trafics de drogue. Il remplit, en général bien ses devoirs de chien et mérite en retour d'avoir certains droits. C'est un animal bien intégré dans la famille et dans la société auquel on doit accorder de l'attention, correctement le nourrir et le soigner. En bref lui accorder des droits en proportion de ses devoirs. Mais bien sûr il ne faut pas surestimer ses droits et l'humain n'a pas vis à vis de lui les devoirs qu'il a avec ses congénères ou de ses proches.
2. **Le cheval.** Encore un meilleur ami de l'homme. Il a pendant longtemps servi de moyen de locomotion, tiré les charrettes et les charrues. De nos jours il est surtout utilisé dans les loisirs à travers l'équitation et les courses de chevaux. Pour lui encore il doit avoir des droits, en rapport avec les devoirs qu'il accomplit, et qui lui permettront de remplir correctement les tâches qui lui sont dévolues : nourriture, soins médicaux.
3. **Le chat.** Encore un ami de l'homme, mais beaucoup plus distant que les précédents. L'éducation est minimum. Il ne rend pas de service (avant il chassait les souris et les rats) mais offre un contact affectif. En retour de ce service il a droit à une certaine attention (nourriture, abri)
4. **Les animaux de boucherie.** Ils sont élevés pour être abattus et servir de nourriture aux humains. C'est un peu la loi de la nature. Ils méritent certains



égard en raison de ce destin funeste, mais dans la nature ils seraient la proie des carnassiers comme tout herbivore. Bien sûr cette utilisation des animaux comme nourriture (carburant) pour les humains peut nous poser d'évident problèmes moraux. Mais n'oublions pas que la morale est un fait des sociétés humain, et que si elle nous concerne elle est totalement étrangère aux vaches et aux moutons. La morale est fondée sur un consensus qui ne peut exister entre humains et animaux de bouche. Elle ne doit pas s'appliquer dans ce cas précis.

5. **Les animaux sauvages.** Ils n'ont ni devoirs ni droit puisqu'ils sont en dehors de toute société humaine. Si les humains veulent préserver la faune sauvage ce n'est pas parce que ces animaux ont des droits mais par simple intérêt égoïste. La faune et la flore sauvage font partie des ressources dont nous ne pouvons pas nous passer

En conséquence les droits des animaux sont limités par leur degré d'insertion dans la vie sociale. Plus ils participent à notre vie sociale, plus ils jouent un rôle dans notre société, plus ils ont des devoirs envers nous et plus nous devons leur accorder des droits.

Mais il faut raison garder et ne leurs donner que les droits qu'ils méritent par leurs implications sociale et pas plus. Tout citoyen a les droits qu'il mérite par sa participation à la vie de la société. Il en est de même pour les animaux.

Évitons donc toute projection anthropomorphique qui pourrait décider, de notre seul point de vue, de ce qui serait bon ou mauvais pour les animaux et de leur appliquer des consensus moraux qu'ils n'ont pas négocié et qu'ils sont incapables même de concevoir.